



**HAL**  
open science

## De l'invocation à la lecture du Coran

Marie-Laure Boursin

► **To cite this version:**

Marie-Laure Boursin. De l'invocation à la lecture du Coran. Histoire, monde et cultures religieuses, 2015, n° 36 (4), pp.49-62. <10.3917/hmc.036.0049>. <hal-04209776>

**HAL Id: hal-04209776**

**<https://hal.science/hal-04209776v1>**

Submitted on 13 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## Introduction

Dans un article phare publié en 1935, Louis Massignon écrivait que l'arabe est la langue liturgique de l'islam<sup>1</sup> affirmation à laquelle René Guénon répondra en 1954, qu'elle n'est pas langue liturgique mais langue sacrée<sup>2</sup>. Au-delà du débat orientaliste, cette langue –entendue ici comme l'arabe classique ou coranique– possède, dans la religiosité des personnes de confession islamique, un statut particulier.

Pour les fidèles, le texte coranique, qui a un caractère inimitable car il est parole de Dieu, a été révélé à son prophète Mohamed en arabe. Ce sont ces attributs, parmi d'autres, qui en font un livre saint, et c'est en ce sens que l'arabe coranique est perçu comme langue sacrée. Constituant le deuxième pilier, *arkân*, de l'islam, la prière rituelle, *ṣalât*, est soumise à de nombreuses conditions d'exécution<sup>3</sup>. Ainsi, l'état de pureté, l'horaire de sa pratique, mais aussi la langue dans laquelle elle est accomplie, influent sur son degré d'efficacité. C'est pourquoi dans toutes les parties du monde où la *ṣalât* est pratiquée, elle s'effectue majoritairement en arabe coranique, d'où le caractère liturgique de la langue.

Si l'arabe est la langue de la Révélation<sup>4</sup> et de la diffusion de l'islam, dans le contexte actuel, tous les musulmans ne sont pas arabophones. Cette langue « liturgique » ou « sacrée » n'est en fait maîtrisée, c'est-à-dire parlée et écrite, que par un petit nombre de musulmans. Par exemple, la majorité des musulmans turcs, indonésiens ou des Balkans, ne maîtrisent pas l'arabe. Les arabophones eux, parlent plutôt un dialecte national qui diffère de la langue coranique –comme les maghrébins par exemple. De même, en France, les populations dites musulmanes ne maîtrisent pas toutes l'arabe –qu'il soit coranique ou dialectal– et ont le plus souvent le français comme langue d'usage, définie ici comme celle qui est le plus pratiquée au quotidien. C'est pourquoi les religiosités musulmanes sont très couramment plurilingues.

La langue d'usage, qu'elle soit maternelle ou non, influe-t-elle sur les pratiques religieuses et leurs représentations ? Comment le français intervient-il dans la pratique religieuse ? Que nous enseigne son usage sur les pratiques et les représentations des musulmans de France ?

---

<sup>1</sup> Louis MASSIGNON, « L'arabe, langue liturgique de l'Islam », Dans Christian JAMBET (dir.), *Écrits Mémorables II*, Paris, Laffont, 2009 [1935], p. 197.

<sup>2</sup> René GUÉNON, *Aperçus sur l'ésotérisme chrétien*, Paris, Éditions traditionnelles, 1973 [1954], p. 3.

<sup>3</sup> Second des cinq piliers de l'islam, les musulmans observant la pratiquent cinq fois par jour, tournés en direction de la Ka'ba de La Mecque. La *ṣalât* est constituée de *raka'ât* (unité de prière) qui varient de 2 à 4 en fonction du moment de la journée où elle est effectuée. Elle peut être exécutée dans n'importe quel endroit propre et doit être accomplie en état de pureté, ce qui peut nécessiter des ablutions préalables.

<sup>4</sup> La révélation avec un R majuscule est entendue ici dans son sens islamique comme la connaissance transmise aux hommes par Allah.

À mon sens, ces questionnements doivent prendre en compte l'interaction des langues et de leurs statuts. Ainsi, l'exposé des contextes de terrain, développé dans une première partie, envisage que le plurilinguisme des musulmans de France agit en situation. Une seconde partie aborde la question de l'usage du français dans la pratique religieuse. Cette contribution souhaite aborder la problématique des religiosités musulmanes francophones en s'appuyant sur un terrain ethnographique mené auprès de personnes de confession islamique et de tradition sunnite : d'origine maghrébine ou comorienne, ou étant converties en contexte français<sup>5</sup>.

### **Langue arabe coranique, langue française, langue maternelle et langue d'usage : les contextes**

#### *Présences musulmanes*

Pour rappel, la population des musulmans de France est formée principalement de personnes originaires du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de la Turquie, et plus récemment de convertis issus d'autres traditions religieuses. Leur présence s'explique par l'histoire coloniale et migratoire. Toutefois, en France, l'histoire de l'immigration dite musulmane est plus ancienne qu'on ne le croit, elle est caractérisée par une grande continuité, explique Jørgen Nielsen<sup>6</sup>. Il y avait certainement déjà dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle des étudiants, des hommes d'affaires et des exilés politiques musulmans. Et même avant la première guerre mondiale, la migration de travail était un élément significatif. Si on prend en compte donc les premières vagues du début du XX<sup>e</sup> siècle, on est actuellement aux quatrièmes, voire cinquième générations de personnes dites musulmanes issues de l'immigration. Et, avec l'implantation durable de ces populations, depuis les années 1970, il y aurait aujourd'hui entre 8,5 et 10% de musulmans dans la société, dont plus des deux tiers sont de nationalité française<sup>7</sup>. Il faut préciser que le dénombrement de la population de confession musulmane, est issu d'une estimation car sur le territoire français, la loi Informatique et Liberté de 1978 interdit tout dénombrement portant sur l'appartenance ethnique ou religieuse. Dans ces estimations, le terme musulman est donc pris dans son

---

<sup>5</sup> Le terrain entamé dans les années 2000, concerne des familles musulmanes d'origine maghrébine et comorienne ainsi que des institutions religieuses, telles que des mosquées et des écoles coraniques, toutes organisées en associations loi 1901 à Marseille et sa périphérie.

<sup>6</sup> Jørgen, Schøler NIELSEN, *Muslims in Western Europe*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2004 [1992].

<sup>7</sup> Pour plus de détails sur l'histoire de la présence des populations musulmanes en France voir Thierry BOISSIÈRE, « L'islam en France : les défis de l'adaptation », *Les Cahiers français*, n° 340, 2007, p. 84-89 et pour les chiffres Alain BOYER, « La diversité et la place de l'islam en France après 1945 », *Dans* Mohammed ARKOUN (dir.), *Histoire de l'islam et des musulmans en France. Du Moyen Age à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2010 [2006], p. 794-812, p 804.

acceptation la plus large (religion, culture, référent identitaire<sup>8</sup>). Au vu de ce contexte, on comprend aisément que de nombreux musulmans de France –si ce n'est la majorité– aient pour langue d'usage et/ou langue maternelle le français.

### *Langues maternelle et d'usage*

La langue maternelle ou langue natale, désigne la première langue qu'un enfant apprend. En ce sens : le marocain, le tunisien, le berbère, l'algérien ou encore le comorien peuvent être la langue maternelle des personnes rencontrées lors de mes terrains. Pour d'autres, c'est le français qui était leur langue maternelle qu'ils soient des convertis issus d'autres traditions religieuses ou qu'ils soient issus de tradition musulmane. Pour la grande majorité des enquêtés, le français était une langue d'usage, c'est-à-dire parlé le plus souvent avec la plupart de leurs interlocuteurs. Une catégorie à part doit être soulignée celle de femmes âgées, souvent analphabètes aussi dans leur langue maternelle, maîtrisant mal l'expression orale du français. Ces femmes ne sont pas majoritaires dans les personnes rencontrées et interviewées mais leur existence doit être soulignée. Les musulmans de France sont, me semble-t-il, majoritairement francophones.

La distinction entre langue arabe coranique et arabe dialectal a été évoquée plus haut, elle induit que la langue attribue au texte coranique une spécificité. Ainsi, Geneviève Gobillot dans le *Dictionnaire du Coran*<sup>9</sup> indique que le caractère inimitable du texte est lié dans la tradition au statut divin de la langue arabe, faisant référence à l'expression souvent utilisée de « langue pure<sup>10</sup> ». L'arabe d'usage a bien évidemment évolué depuis le VII<sup>e</sup> siècle, mais le Coran est lui perçu dans les représentations comme immuable, et la langue dans laquelle il est écrit, fixée.

Si les personnes d'origine magrébine peuvent comprendre voire maîtriser l'arabe dialectal, elles doivent passer par un apprentissage pour lire ou comprendre le Coran dans sa langue

---

<sup>8</sup> Moustapha, Amadou DIOP et Luc GRUSON, *Le point sur l'islam en France*, (dir.). Paris, La documentation française, 2000, p. 19.

<sup>9</sup> Geneviève GOBILLOT, « Arabe, langue et peuple », *Dans* Mohammad, Ali AMIR-MOEZZI (dir.), *Dictionnaire du Coran*, Paris, Éditions Robert Laffont, 2007, p. 70-74, p. 71.

<sup>10</sup> Expression « *al-lughā al-fuṣḥā* » qui aurait été traduit par « langue pure », mais dont le sens se rapporterait plus à « langue claire ». Sur le débat lié à ces qualification de la langue arabe, voir Pierre LARCHER, « *Al-lughā al-fuṣḥā* : archéologie d'un concept "idéolinguistique" », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 124, 2008, p. 263-278.

originelle<sup>11</sup>, tout comme les personnes d'origine comorienne et les convertis. Mais cette distinction n'est pas si claire dans les représentations, car pour de nombreux maghrébins l'arabe est aussi une langue culturelle, voire une appartenance à un peuple. Par exemple, une des mosquées de Marseille dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, propose des cours de langue arabe et les présente ainsi sur son site :

« L'enseignement de la langue arabe vise non seulement la maîtrise et la connaissance de la langue arabe mais aussi, à travers elle, la définition et l'appropriation d'une double culture (française et arabe)<sup>12</sup> ».

Cette distinction entre musulmans d'origine arabe –qui, rappelons-le, ne comprend pas forcément tous les maghrébins, par exemple, les berbères ne se revendiquent pas arabes– et musulmans non arabe, induit des représentations différenciées de la langue arabe, de son usage et de son apprentissage et par contraste, de l'usage du français dans les religiosités.

Dans ce contexte, on comprend qu'on ne peut pas parler de « communauté » musulmane française, au sens de *gemeinschaft*, telle que l'a défini originellement Ferdinand Tönnies<sup>13</sup>. À l'image de la « diversité islamique », les musulmans de France ne sont pas un groupe homogène<sup>14</sup>. Leurs degrés d'observance, leur interprétation du texte, leur affiliation à un rite – dans ce contexte plutôt malékite et chaféite, leur revendication de leur islamicité, peut varier d'un individu à l'autre, d'un groupe ou sous-groupe d'appartenance à l'autre. Pour essayer de rendre compte de ces réalités sociologiques, il faut donc garder en tête ce préambule sur les distinctions entre langue maternelle, langue d'usage et langue coranique et arabe dialectal.

### **L'usage du français dans les pratiques religieuses : de la lecture du Coran aux *dou'â***

Au niveau du terrain, j'ai travaillé sur l'enseignement islamique extrascolaire dans des associations-mosquées, qui en plus des services liés au culte, offrent des cours de formation à l'islam autour d'un programme défini en classes d'âge, et dans des *shioni*, écoles coraniques

---

<sup>11</sup> L'arabe coranique est souvent attribué à la langue des Quraysh, tribu à laquelle appartenait le Prophète, qui est une variété de l'arabe présent au VII<sup>e</sup> siècle. Pierre LARCHER, « Al-lughā al-fuṣḥā : archéologie d'un concept "idéolinguistique" », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 124, 2008, p. 263-278.

<sup>12</sup> Consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2009, dans le présent article quand je me référerai à « la mosquée », c'est de celle-ci dont il sera question. Les données de terrain étant anonymées, je ne donnerai pas ici l'URL de leur site.

<sup>13</sup> Ferdinand TÖNNIES et (trad.) Joseph LEIF, *Communauté et société (Gemeinschaft und Gesellschaft). Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977 [1887].

<sup>14</sup> En raison de la diversité culturelle des populations musulmanes en France, de la lente institutionnalisation du culte islamique sur le territoire, la « communauté » musulmane de France n'a pas de réalité au sens sociologique du terme, en revanche, elle est objet de conceptualisation pour les acteurs voir Marie-Laure BOURSIN LEKOV, « Apprendre à construire son identité religieuse : la présentation de soi comme musulman. Approche ethnologique de l'apprentissage religieux de l'Islam en France », *Dans Daniel RIVET (dir.), L'identitaire et l'Universel dans l'Islam Contemporain*, Paris, EHESS et IIIT, 2007, p. 99-109.

comoriennes, où la majeure partie de la pédagogie, destinée principalement aux enfants, est consacrée à l'apprentissage scriptural de l'arabe, aux règles concernant la pratique religieuse et la mémorisation du Coran. Dans ces deux types d'institutions, l'apprentissage des filles est développé, des modes d'évaluation sont mis en place, la présence des élèves est contrôlée et l'apprentissage de la langue arabe littéraire est la base de tout enseignement religieux. Car comme le souligne Yahya Cheikh, au sujet de la transmission de la langue arabe dans les institutions islamiques : « [...] pour certaines d'entre elles c'est vu comme une obligation religieuse<sup>15</sup> ».

Dans ces institutions, l'apprentissage de la langue arabe a pour but de former à la lecture oralisée autonome du Coran et à la mémorisation des formulations nécessaires à la prière. Dans ce cadre de lecture du Coran et d'apprentissage de la *ṣalât*, il faut pouvoir savoir dire – c'est-à-dire oraliser des énoncés dans une langue qui n'est pas maîtrisée – et savoir faire – c'est-à-dire que l'oralisation doit être performée conformément aux règles de prononciation, pour ne pas déformer la parole divine. Dans cet apprentissage, l'arabe est prégnant car de sa prononciation dépend en partie l'efficacité rituelle. Si j'insiste autant sur le statut de la langue coranique, c'est que l'usage du français intervient dans ces exemples en contraste ou en complément de l'arabe, c'est ce que nous allons voir.

#### *Le Coran en français : un objet et un texte*

Dans les cours de langue arabe pour femmes adultes de la mosquée de Marseille, 20 minutes des deux heures sont consacrées à l'écriture d'une sourate. Lors d'une séance sur *al-Ikhlâs*, l'enseignante précise qu'il n'y a pas d'obligation d'écrire la sourate mais exhorte pourtant une élève à le faire, celle-ci s'y refuse car elle est en menstruation. Puis un débat intervient autour de la nécessité de purification avant de toucher le Coran et de l'interdiction liée à l'impureté. La discussion qui avait débuté sur la primauté d'un énoncé en arabe se clos sur des propositions de traduction. En voici l'extrait :

---

<sup>15</sup> Yahya CHEIKH, « L'enseignement de l'arabe en France. Les voies de transmission », *Hommes & migrations*, n° 1288, 2010, p. 92-103, p. 103.

**Cours de langue arabe à la mosquée de Marseille, apprentissage de la sourate *al-Ikhlās* : la pureté ou le culte pur**

- 1 *Inas, assise devant moi, se retourne et me traduit spontanément la sourate en*  
2 *français, Nacira, l'enseignante, intervient et dit que ce n'est pas la peine :*
- 3 “– On est là pour apprendre l'arabe, l'important c'est de le dire en phonétique et de  
4 lire l'arabe [Nacira se place face à Inas et lui dit avec autorité] : Écris, écris ce verset !
- 5 – (Inas) Mais je le connais par cœur !
- 6 – Oui, mais tu ne sais pas l'écrire...
- 7 – Bah justement, je voulais te demander, est-ce que je peux écrire des versets du  
8 Coran alors que j'ai mes règles ?
- 9 – Oui, oui, c'est dans le but de faire apprendre dans un souci de connaissance, il n'y  
10 a pas de problème.
- 11 – (les autres femmes) Pour toi, oui : tu enseignes, mais elle, non !
- 12 – Non, non, je vous assure, dit la maîtresse, elle peut, si c'est pour apprendre.
- 13 – (une des femmes âgées) Ah bon ? Moi, on m'a dit que pour toucher le Coran il  
14 fallait se laver les mains, si on ne le fait pas, c'est pécher.
- 15 – (Nacira) Oui, mais si tu es loin de l'eau, que tu n'as pas le temps, tu peux toucher le  
16 Coran.
- 17 – (Hayet) Moi, mes enfants, à chaque fois...
- 18 – (Inas) Oui, mais pour les enfants, ils sont purs donc ce n'est pas pécher.
- 19 – (Hayet) Oui, mais quand même, je leur dis et je leur apprend que'il faut se laver.
- 20 – (Inas) C'est très bien, mais admettons que tu ne saches pas, tu vas acheter le  
21 Coran pour te renseigner sur l'islam et tu ne sais pas qu'il faut te laver les mains,  
22 alors ?
- 23 – (Hayet) Oui, mais les gens, qui te vendent le livre, te disent ce qu'il faut faire, sinon  
24 c'est eux qui sont dans le péché.
- 25 – (une des femmes âgées) Pour moi, c'est quand même pécher.
- 26 – (Hayet) Non, c'est pécher quand c'est intentionnel et que tu sais qu'il faut faire ça.  
27 Moi, là tu vois, j'ai mes règles et je touche le Coran avec une serviette”.
- 28 Inas traduit de nouveau le verset, qu'elle connaît par cœur :
- 29 “– Dieu est unique et tout puissant, il n'a pas été engendré et n'engendrera pas...
- 30 – (Nacira) Il ne faut pas le dire comme ça, car elles, [elle montre les femmes âgées]  
31 ne comprennent pas, il vaut mieux dire qu'Allah n'a pas d'enfant, ni de papa et de  
32 maman. Dieu on ne peut pas le voir et jamais on ne le verra.

Source : Notes de terrain, séance du 12 novembre 2000

Cet exemple illustre plusieurs points du rapport au texte et par extension à la langue coranique, dans ses usages sociaux qu'ils soient verbaux ou techniques.

Premièrement, l'apprentissage de l'écriture et de la mémorisation d'une sourate est une occasion d'aborder, au moins sommairement, l'exégèse coranique par le choix des mots en français au sein d'un énoncé signifiant avec les traductions proposées par Inas<sup>16</sup> et la

---

<sup>16</sup> 40 ans d'origine comorienne.

maîtresse Nacira<sup>17</sup> (lignes 29 à 32). Puis, le statut du Coran, en tant que texte sacré, est évoqué dans son rapport à la langue arabe scripturaire, comme langue de la Révélation autour d'une question : « Peut-on toucher ou écrire des extraits du Coran en état d'impureté ? » (lignes 7 à 8 et 14). Un autre niveau apparaît, celui de la norme et de la règle à travers la notion de péché (lignes 14, 18 et de 24 à 26). Les conséquences du non respect de la règle, et donc de la faute ou du péché, peuvent fluctuer selon l'intention, délibérée ou non, mise dans l'acte prohibé (ligne 26). La règle peut s'adapter en fonction d'une situation, où l'on serait dans l'incapacité de s'y conformer. Dans l'exemple cité par Nacira du manque d'eau pour procéder aux ablutions, la règle deviendrait caduque (ligne 15), ou encore elle pourrait être contournée, comme utiliser une serviette pour toucher le Coran (ligne 27). Le statut de la langue arabe coranique donne au support et à l'objet livre lui-même un caractère sacré.

En effet, les Traditions<sup>18</sup> malékite et chaféite disent sur ce point qu'il n'est pas possible pour la femme en menstruation de toucher le Coran<sup>19</sup>, mais ces femmes rencontrées, qui sont exclues de la pratique durant cette période et considérées comme affaiblies, lisent justement le Coran dans ces moments, comme moyen de protection. C'est là qu'intervient l'usage du français, dans ce contexte, un Coran en français est alors un moyen de contourner la règle.

La discussion montre en filigrane comment la mobilisation d'un savoir intervient comme compétence sociale à dire le religieux et à montrer aussi une éthique de « bonne musulmane ». N'est-il pas plus important pour ces femmes de dire socialement qu'on est pieuse et qu'on lit le Coran régulièrement, même si pour cela on contourne la règle ? Dans ce contexte, le français vient à l'appui d'une adaptation de la pratique. Cet exemple peut se s'étendre aux hommes, en effet la purification nécessaire à la lecture du Coran les concerne aussi, ce qui pour certains acteurs ne prévaut pas si le texte est en français. Par conséquent, certaines personnes rencontrées possèdent plusieurs Corans et gardent avec eux un exemplaire en français, qui ne risque donc pas d'être souillé ou déformé dans son oralisation. Par exemple Aïcha, qui avait cinquante ans quand je l'ai rencontrée, d'origine algérienne et femme de ménage, m'explique qu'elle lit le Coran en français, car elle ne maîtrise pas l'arabe :

« On ne doit pas casser les paroles de Dieu, on [ne] doit pas [les] modifier.

---

<sup>17</sup> 42 ans d'origine algérienne.

<sup>18</sup> Tradition avec un T majuscule se réfère ici aux diverses sources dont est issu le droit musulman, *fiqh*, c'est-à-dire la tradition prophétique, *sunna* établie à partir ses faits et gestes du Prophète, *hadiths* et le Coran.

<sup>19</sup> Il faut préciser que les avis des *oulémas* sur les questions liées aux interdits menstruels divergent. Ils sont généralement prononcés à partir de la *sunna* et comprennent des exceptions notamment en cas de danger.

Par exemple, la prononciation de la lecture du Coran, il faut qu'elle soit correcte, on [ne] peut pas... parce qu'il suffit de changer un mot pour vouloir dire autre chose. [...] alors la sourate de Myriam, je la lis souvent, mais en français »

Deuxièmement, dans l'extrait d'observation du cours à la mosquée apparaît un autre point : il existerait divers niveaux du savoir et de sa compréhension. La maîtresse adapte ainsi la traduction de la sourate aux femmes âgées (lignes 31-32) car le savoir doit être compris pour être assimilé. Derrière cette mise en adéquation, il y a d'une part la représentation de Nacira sur le groupe des femmes âgées comme inaptes à comprendre un énoncé littéraire dans une langue qu'elles ne maîtriseraient pas : le français. D'autre part, se joue aussi derrière cette adaptation une simplification du sens, où l'enseignement doit être à la portée de l'apprenant. La transmission du savoir est perçue ici par Nacira comme un accompagnement au cheminement compréhensif du texte, voire de la « vérité » coranique. C'est sur cet argument, en contexte français que le recours à des Corans bilingues ou en langue française prévaut, car la compréhension prime alors sur le statut de « langue sacrée ». Pour les musulmans francophones, l'usage du français est nécessaire dans leur démarche de compréhension du texte, comme l'explique Salima, 25 ans, étudiante en maîtrise d'arabe, d'origine comorienne :

« Parce que ce qui est important dans la religion, c'est de comprendre, ce qu'on lit, ce qui est dit, c'est pas de lire, c'est de comprendre et d'accepter et ce que tu as lu, est-ce que tu l'as compris, est-ce que tu acceptes cette idée là ? ».

Une autre pratique en français s'inscrit dans le contraste avec la langue arabe, c'est celui de la prière.

#### *Dou'a entre invocation, demande et protection*

Il existe plusieurs formes de prière, au sens de manifestation d'adoration de Dieu. La prière rituelle *ṣalât*, s'effectue cinq fois par jour, dans la mesure du possible en arabe. Elle est souvent qualifiée de prière canonique, en raison de son caractère obligatoire et codifié. Il y a aussi les invocations comme le *dhikr* et les *dou'â*, c'est à cette deuxième forme d'invocation que je vais m'intéresser ici.

Les *dou'â* peuvent être définies comme invocations, supplique, prière, ce sont des formules plus ou moins longues que l'on adresse à Dieu. Elles consistent tantôt en une demande, tantôt en une louange, tantôt en un remerciement. C'est une pratique qui dans la Tradition islamique n'a pas de caractère obligatoire mais est recommandée et peut s'effectuer en tous lieux et tout

temps. Il existe des recueils proposant des *dou'â* formalisés en arabe, pour de nombreuses circonstances comme le lever, le coucher, avant et après les repas, en rentrant et en sortant de chez soi<sup>20</sup>, etc.

Mais, les personnes rencontrées emploient ce terme surtout pour désigner une prière dans laquelle elles peuvent formuler des demandes personnelles à Dieu. Comme l'explique ici Djamel, 28 ans, étudiant d'origine marocaine :

« Tout simplement quand je demande à Dieu de m'accorder telle ou telle chose ou de me pardonner tel ou tel fait, donc ça je le fais en français, dans ma langue de tous les jours ».

Ces demandes sont donc formulées en français car elles s'adressent à Dieu, qui comprend toutes les langues, le recours au français comme langue d'usage, permettant alors de personnaliser le propos, à l'image de Fazia 28 ans, d'origine tunisienne, travaillant dans une association :

« La [*shahâda*] je l'ai toujours apprise en arabe, donc je la répète en arabe. Par contre, s'il y a d'autres moments où je suis en train de prier, enfin de prier Dieu, de lui parler [...]. C'est-à-dire, tous les mots je vais les dire en français. Voilà, je lui dis directement en français ».

Si la prière *ṣalât* peut être vue comme un temps de « communication » avec Dieu, les *dou'â*, en reprenant les mots de Fazia, sont un moyen de lui parler. Précisons que ce mode d'adresse n'est toutefois pas obligatoirement oralisé<sup>21</sup>. Dans cette pratique, l'usage du français semble plus « aisé », voire « naturel » pour de nombreux musulmans rencontrés.

Il est difficile pour l'ethnologue d'observer, hormis par la gestuelle –mains jointes ouvertes vers le ciel–, la pratique de formulation des *dou'â* personnelles. Toutefois, on retrouve aisément sur Internet ce type de *dou'â* rédigés sur les pages *Facebook*, les forums de discussion, etc.

C'est sur ce principe qu'un site Internet français s'est monté en 2010, relayé par le site de *Le guide du musulman*<sup>22</sup> et celui de la mosquée de Marseille : le site « Faites des

---

<sup>20</sup> Ces *dou'â* formulées en arabe peuvent être connues et pratiquées par les personnes rencontrées comme Abdel, 24 ans, d'origine comorienne, étudiant en Administration Économique et Sociale : « Lorsqu'il y a des invocations spécifiques tirées du Coran ça tout le monde peut le réciter, il faut le dire en arabe ».

<sup>21</sup> La Tradition indiquant qu'elle ne doit pas se faire de façon ostentatoire, et que la voix basse est préférable, voir par exemple Léon (Trad.) Bercher et 'Abd Allâh ibn 'Abd al-Rahmân Ibn Abî Zayd al-Qayrawânî, *La Risâla. Épître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islam selon le rite malikite*, Alger, Éditions populaires de l'armée, Ouvrage religieux, 1975 [1945], p. 67.

<sup>22</sup> *Le guide du musulman* se présente comme un annuaire islamique, c'est une agence de communication créée en 2008 à Grenoble.

douas.com<sup>23</sup> ». C'est un portail où les personnes viennent poster leurs *dou'â* en ligne. Les autres internautes leur manifestant leur soutien via un petit bouton « Amine », qui symbolise le fait de dire Amine et d'exécuter ainsi la *dou'a* pour la personne qui l'a postée.

Les responsables de *faitesdesdouas.com* expliquent ainsi leur démarche :

« Après une étude, plusieurs demandes de conseil, la consultation d'un cheikh, nous avons remarqué [...] que le principe d'un site [...] avec les *dou'as* des gens en ligne n'existait pas<sup>24</sup>, même dans le web arabophone, alors que nos frères arabophones sont très friands des *dou'as* (par chaîne de mail, par powerpoint, etc.) »<sup>25</sup>.

À titre d'exemple, voici trois *dou'â*, formulées sur le site francophone :

« *Bismillah*, ya Allah, donne moi un jour la chance d'enfanter pour que je puisse élever ma descendance dans le respect et l'adoration d'Allah. Toi seul entends mes prières, devant toi je jure que mes enfants seront tes serviteurs. Ya Allah, je souhaite plus que tout être mère, offrir à l'homme que j'aime des filles et des fils à qui tu auras donné la chance de voir le jour. Je t'en prie Allah, entends mes prières. Amine<sup>26</sup>. »

« Grand Allah, Tout est tout, nous sommes rien, sans toi notre vie n'a plus de sens, je te supplie de guérir une petite fille qui vient de tomber dans le coma, c'est la petite fille de mon collègue Karim, aide sa famille à reprendre des forces. Sans toi cette guérison n'a pas lieu d'être. Amiiiiine<sup>27</sup> »

« *Aouzou bililahi mina cheÛtan rajim Bismillahir Rahmanir Rahim*, que la paix et le salut soit sur le plus illustre des créatures Mohammad Ibn Abdallah, le saint prophète d'Allah, sur sa noble famille, ses compagnons bénis. Seigneur c'est en ton Nom que je me plains de ma situation, c'est dans le but d'avoir ton agrément que j'ai démissionné de mon poste de directeur technique de régie publicitaire parce que mon employeur me demandait de faire la promotion du vin. Seigneur, j'ai une femme, un enfant et une mère non voyante à charge, Seigneur aide moi à trouver un

---

<sup>23</sup> <<http://www.faitesdesdouas.com/>>

<sup>24</sup> Il existe un site anglophone s'appelant « make dua », <<http://www.makedua.com/>>, mais les *dou'â* sont toutes tirées d'un ouvrage formulées en arabe, puis traduites en anglais et il n'y a donc pas de demandes personnalisées dans la langue d'usage des musulmans.

<sup>25</sup> LE GUIDE DU MUSULMAN (Annuaire islamique des mosquées et commerces halal), « Faites Des Douas.com, un portail de dou'as (FDD) », *Le Guide Musulman*, date de mise en ligne : 18 janvier 2010. [Consulté le 20 janvier 2015]. Disponible sur : <<http://www.guidemusulman.com/faites-des-douas-com-un-portail-de-douas-fdd-411>>

<sup>26</sup> ZINA (Internaute de FaitesDesDouas.com), catégorie « Famille/Mariage », *FaitesDesDouas.com*, date de mise en ligne : 28 janvier 2010. [Consulté le 20 janvier 2015]. Disponible sur : <<http://www.faitesdesdouas.com/view/Famille/Mariage/130>>.

<sup>27</sup> MOI (Internaute de FaitesDesDouas.com), catégorie « Santé », *FaitesDesDouas.com*, date de mise en ligne : 10 décembre 2011. [Consulté le 20 janvier 2015]. Disponible sur : <<http://www.faitesdesdouas.com/view/Santé/1090>>

emploi car tu es le seul à me sortir de cette situation. Seigneur, tu nous as promis ton exaucement dans ton noble Coran car tu ne manques pas à ta promesse. Que la paix soit sur ton messenger, sa famille et ses nobles compagnons.<sup>28</sup> »

Les *dou'â* peuvent être postées de manière anonyme, à l'image de la deuxième, ou signée d'un prénom et ne sont pas systématiquement clôturées par la formulation « amine ». Elles sont toutes rédigées en français et ponctuées de formulations en arabe transcrites dans l'alphabet latin. Les demandes sont formulées pour autrui –comme la deuxième– ou personnelles –comme la première et la dernière, en incluant toutefois l'entourage direct de la personne : l'époux, la mère, la femme, etc. Pour beaucoup, ces *dou'â* concernent des demandes de guérison –comme la deuxième présentée ici– ou de mariages. En ce sens, la pratique numérique reste très proche des formulations oralisées ou « pensées » des *dou'â*. Le site en lui-même me paraît être tombé en désuétude<sup>29</sup>, mais cette pratique peut s'observer ailleurs sur le Net français et témoigne là aussi d'une adaptation de la pratique, par le biais d'un outil numérique dans laquelle l'usage du français prévaut et où les formules en arabe gardent un aspect ritualisant.

## Conclusion

Les pratiques comme la lecture du Coran et les *dou'â* ont été prises ici en exemple pour comprendre comment intervient le français dans la pratique religieuse de certains musulmans observants en contexte français. Ces pratiques témoignent, à mon sens, d'une adaptation des religiosités islamiques aux contextes sociaux dans lesquels elles se manifestent. C'est le cas avec la lecture du Coran, où des femmes revendiquent un droit à la formation religieuse et peuvent mettre en place des stratégies de contournement de la règle ou proposer d'autres interprétations, tout en se conformant à une « bonne éthique » musulmane, grâce à l'usage du français. La sacralité qui est attribuée à l'objet Coran<sup>30</sup> peut ainsi varier grâce à l'utilisation d'une langue autre au regard de l'arabe coranique. L'exemple des *dou'â* montre comment la relation avec le divin peut se réaliser aussi dans sa quotidienneté, par le biais de formulations personnalisées qui requièrent alors une langue dans laquelle il est simple de s'exprimer ou de penser. L'usage du français dans la pratique religieuse de ces musulmans rencontrés met en

---

<sup>28</sup> OUSSEIN (Internaute de FaitesDesDouas.com), catégorie « Travail/Études », *FaitesDesDouas.com*, date de mise en ligne : 13 décembre 2011. [Consulté le 20 janvier 2015]. Disponible sur : <<http://www.faitesdesdouas.com/view/Travail/Etudes/1096>>

<sup>29</sup> La dernière *dou'â* déposée date de décembre 2011, le site en contient un peu plus de 1 000.

<sup>30</sup> Anouk COHEN, « Le Coran et ses multiples formes », *Terrain*, n° 59, 2012, p. 70-87.

exergue aussi la nécessité pour les acteurs d'un accès au sens.

Loin de représenter un islam figé, ces religiosités relèvent de mécanismes de transformation où en permanence se « réinvente la tradition<sup>31</sup> » et fabrique ainsi localement des nouvelles formes de religiosités au sien d'une diversité déjà existante.

---

<sup>31</sup> Pour faire référence à l'ouvrage d'Eric HOBSEBAWM et Terence RANGER (dirs.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006 [1983].

## Bibliographie

- Léon (Trad.) BERCHER et 'Abd Allâh ibn 'Abd al-Rahmân IBN ABÎ ZAYD AL-QAYRAWÂNÎ, *La Risâla. Epître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islam selon le rite malikite*, Alger, Éditions populaires de l'armée, Ouvrage religieux, 1975 [1945].
- Thierry BOISSIÈRE, « L'Islam en France : les défis de l'adaptation », *Les Cahiers français*, n° 340, 2007, p. 84-89.
- Marie-Laure BOURSIN LEKOV, « Apprendre à construire son identité religieuse : la présentation de soi comme musulman. Approche ethnologique de l'apprentissage religieux de l'Islam en France », *Dans Daniel RIVET (dir.), L'identitaire et l'Universel dans l'Islam Contemporain*, Paris, EHESS et IIIT, 2007, p. 99-109.
- Alain BOYER, « La diversité et la place de l'Islam en France après 1945 », *Dans Mohammed ARKOUN (dir.), Histoire de l'Islam et des musulmans en France. Du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2010 [2006], p. 794-812.
- Yahya CHEIKH, « L'enseignement de l'arabe en France. Les voies de transmission », *Hommes & migrations*, n° 1288, 2010, p. 92-103.
- Anouk COHEN, « Le Coran et ses multiples formes », *Terrain*, n° 59, 2012, p. 70-87.
- Moustapha, Amadou DIOP et Luc GRUSON, *Le point sur l'Islam en France*, (dir.). Paris, La documentation française, 2000.
- Geneviève GOBILLOT, « Arabe, langue et peuple », *Dans Mohammad, Ali AMIR-MOEZZI (dir.), Dictionnaire du Coran*, Paris, Éditions Robert Laffont, 2007, p. 70-74.
- René GUÉNON, *Aperçus sur l'ésotérisme chrétien*, Paris, Éditions traditionnelles, 1973 [1954].
- Eric HOBSBAWM, *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, 1992 [1990].
- Eric HOBSBAWM et Terence RANGER (dirs.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006 [1983].
- Pierre LARCHER, « Al-lughâ al-fuṣḥâ : archéologie d'un concept "idéolinguistique" », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 124, 2008, p. 263-278.
- (Annuaire islamique des mosquées, et commerces halal) LE GUIDE DU MUSULMAN, « Faites Des Douas.com, un portail de dou'as (FDD) », *Le Guide Musulman*, n° , date de mise en ligne : 18 janvier 2010. [Consulté le 20 janvier 2015]. Disponible sur : <<http://www.guidemusulman.com/faites-des-douas-com-un-portail-de-douas-fdd-411>>
- Louis MASSIGNON, « L'arabe, langue liturgique de l'Islam », *Dans Christian JAMBET (dir.), Écrits Mémorables II*, Paris, Laffont, 2009 [1935], p. 197.
- (Internaute de FaitesDesDouas.com) MOI, « Santé », *FaitesDesDouas.com*, n° , date de mise en ligne : 10 décembre 2011. [Consulté le 20 janvier 2015]. Disponible sur : <<http://www.faitesdesdouas.com/view/Santé/1090>>
- Jørgen, Schøler NIELSEN, *Muslims in Western Europe*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2004 [1992].

De l'invocation à la lecture du Coran. Pratiques et représentations sur l'usage religieux du français pour les musulmans de France.

(Internaute de FaitesDesDouas.com) OUSSEIN, « Travail/Études », *FaitesDesDouas.com*, n° , date de mise en ligne : 13 décembre 2011. [Consulté le 20 janvier 2015]. Disponible sur : <<http://www.faitesdesdouas.com/view/Travail/Etudes/1096>>

Ferdinand TÖNNIES et (trad.) Joseph LEIF, *Communauté et société (Gemeinschaft und Gesellschaft). Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977 [1887].

(Internaute de FaitesDesDouas.com) ZINA, « Famille/Mariage », *FaitesDesDouas.com*, n° , date de mise en ligne : 28 janvier 2010. [Consulté le 20 janvier 2015]. Disponible sur : <<http://www.faitesdesdouas.com/view/Famille/Mariage/130>>

**De l'invocation à la lecture du Coran. Pratiques et représentations sur l'usage religieux du français pour les musulmans de France.**

Marie-Laure Boursin, Aix Marseille Université, CNRS, Idemec UMR 7307, Aix-en Provence, France